

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 26 mai 2015

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, André PUYO, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Emilie BEYNTEN, Annie DAMETTO, Lucien CANAL.
Étaient représentés (es) : PARADIS Patricia (pouvoir G. LACOMBE), CELY Bernadette (pouvoir A. PUYO), HERRERO Nadine (pouvoir A. MIRANDA)
Étaient absentes excusées :
Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h00.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRECEDENT

1.1 – Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 7 avril 2015 soumis à l'approbation (Annexe 1.1) :

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

**Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 7 avril 2015 est approuvé à la majorité.
Avec 1 abstention (Emilie BEYNTEN)**

2 / DECISION DU PRESIDENT

2.1-Information : Acquisition d'un véhicule électrique pour la Maison de la Petite Enfance (Annexe 2.1)

Compte tenu de la délibération du Conseil d'administration en date du 22 avril 2014, Monsieur le Vice-président informe l'assemblée de l'acquisition d'un véhicule électrique.

Entendu l'exposé de son Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de :

- Acquisition d'un véhicule électrique pour la Maison de la Petite Enfance ;

3 / ACTION SOCIALE & SOLIDARITE

3.1 - Dossiers des familles en difficulté :

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande €	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
Pascale KOSTINE	G	39	IAE	3	1810€ (salaire + Pension alim + APL)	1216 €	498€	836€	Loyer	347.76€	300.00 €	Nouveau logis Méridional	Accord

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille G,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte du Nouveau Logis Méridional.

Votée à l'unanimité.

Pascale KOSTINE	O	48	CAE	5	2755€ (APL + AF + Salaire + CF)	813€	515.17 €	942€	Loyer	390.83€	300.00 €	Les Chalets	Accord
-----------------	---	----	-----	---	------------------------------------	------	----------	------	-------	---------	----------	-------------	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder des aides de **300€** pour la dette de la Famille O,
- d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Le Chalets.

Votée à l'unanimité.

Isabelle PRINCE	A	61	I	1	1178.29€ (APL + PI)	700.03€	284.77€	1042€	Eau + assurance	61.18€ + 175€	61€ 175€ +	Veolia + Aviva	Accord
-----------------	---	----	---	---	------------------------	---------	---------	-------	-----------------	---------------	------------	----------------	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **236€** pour la dette de la Famille A.
- d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Véolia et Aviva.

Votée à l'unanimité.

Isabelle PRINCE	L	31	CAE	4	2306.01€ (APL + PAJE + AF + Salaire)	1477.51€	422.21€	905.20 €	EDF	435.90 €	300.00€	EDF	Accord
-----------------	---	----	-----	---	---	----------	---------	----------	-----	----------	---------	-----	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille L.
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF.

Votée à l'unanimité.

Isabelle PRINCE	N	29	CAE	5	2609.98€ (APL + PAJE + AF + Salaire)	1101.99€	472.46€	841.25€	GDF	611.46 €	300.00€	GDF	Accord
-----------------	---	----	-----	---	---	----------	---------	---------	-----	----------	---------	-----	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille L.
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de GDF.

Votée à l'unanimité.

Aurora CESARI	S	34	IAE	3	1643.81€ (APL + PA + AF + Salaire)	509.43€	467.95€	817.55€	EDF	354.19 €	300.00€	EDF	Accord
---------------	---	----	-----	---	---------------------------------------	---------	---------	---------	-----	----------	---------	-----	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille S,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF.

Votée à l'unanimité.

Samira MEJRI	B	36	I	1	1072.62€ (APL + AAH)	773.07€	462.78€	800.45€	Loyer	522.78€	300.00€	SCI PRIMAV ERA	Accord
--------------	---	----	---	---	-------------------------	---------	---------	---------	-------	---------	---------	----------------	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille B,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de SCI Primavera.

Votée à l'unanimité.

Isabelle PRINCE	C	4 6	IAE	4	2096.03€ (APL + AAH + ASF + IJ + PF + CF)	1493. 42€	508.37€	696.42€	Loyer	762.04 €	300.00€	Promolo gis	Accord
-----------------	---	--------	-----	---	---	--------------	---------	---------	-------	-------------	---------	----------------	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300 €** pour la dette de la Famille C.
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Promologis.

Votée à l'unanimité.

Aurore CESARI	A	3 4	IAE	3	726.17€ (APL+PAJE+ RSA majoré)	300.4 3€	387.95€	843.35€	EDFEDF	462.19 €	300.00€	EDF	Accord
---------------	---	--------	-----	---	--------------------------------------	-------------	---------	---------	--------	-------------	---------	-----	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille A,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF.

Votée à l'unanimité.

Hélène LAFORGE	B C	5 2	IAE	2	981.32€ (APL + RSA majoré)	854.0 0€	785.00€	472.77€	EDF	368.15 €	300.00€	EDF	Accord
----------------	--------	--------	-----	---	----------------------------------	-------------	---------	---------	-----	-------------	---------	-----	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille BC,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF.

Votée à l'unanimité.

Samira MEJRI	T	2 5	I	1	0.00€	922.2 9€	631.81€	0.00€	Loyer	1485.0 0€	300.00€	Novilis	Accord
--------------	---	--------	---	---	-------	-------------	---------	-------	-------	--------------	---------	---------	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille T,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Novilis.

Votée à l'unanimité.

Isabelle PRINCE	B U	3 8	CA E	4	2477.79€ (APL + PAJE + PF + Salaire)	1575. 43€	720.00€	914.84€	GDF	453.59 €	300.00€	GDF	Accord
-----------------	--------	--------	---------	---	--	--------------	---------	---------	-----	-------------	---------	-----	--------

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille BU,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de GDF.

Votée à l'unanimité.

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille BC,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Ciléo.

Votée à la majorité 7 pour et 3 contre.

AAH : Allocation Adulte Handicapée
 AF : Allocations Familiales
 AL : Allocation Logement
 APL : Allocation Personnalisée au Logement
 ASF : Allocation de Soutien Familial
 ASS : Allocation de solidarité spécifique
 CF : Complément Familial
 IJ : Indemnités Journalières

MAS : Mesure d'Accompagnement Spécialisée
 PA : Pension Alimentaire
 PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
 PF : Prestations Familiales
 PI : Pension Invalidité
 PR : Pension Réversion
 RSA : Revenu de Solidarité Active
 RAT : Rente Accident du Travail

3.2- Participation du CCAS dans le cadre des séjours pédagogiques organisés par les établissements scolaires

Famille	Sit.Famil.	Nbre Pers Foyer	Quotient CCAS	Séjour	Montant du séjour	participation caf+autres	Participation CCAS	Reste à charge famille
A	CAE	5	202€	St Cricq	84€	0	50% 42€	42€

4 / FINANCES

4.1 - Approbation du compte administratif 2014 (Annexe 4.1)

M. Gilles LACOMBE, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale de Launaguet, présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2014 dont les résultats se présentent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	21 451,00	1 326 174,00	1 347 625,00
Titres de recettes émis	11 026,75	1 363 075,22	1 374 101,97
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	21 451,00	1 326 174,00	1 347 625,00
Mandats émis	5 379,54	1 310 905,47	1 316 285,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	5 647,21	52 169,75	57 816,96
Déficit			
RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2013)			
Excédent	10 906,23	25 340,31	36 246,54
Déficit			
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013			
Excédent	16 553,44	77 510,06	94 063,50
Déficit			

RESTE A REALISER	
Recettes	0,00
Dépenses	259,00
Besoin de financement	-259,00
Déficit de financement	0,00

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'affectation des résultats.

Entendu l'exposé de son Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET ● Tél. : 05 61 74 37 24 ● Fax : 05 61 09 08 46

- Adopte le Compte administratif 2014 du budget principal du CCAS ;
- Approuve l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Votée à la majorité. 1 abstention (E.BEYNTEN).

4.2 - Approbation du compte de gestion 2014 (Annexe 4.2).

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, qui corroborent les résultats du Compte administratif 2014.

Le Receveur Municipal est tenu de rendre, chaque année, un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et dépenses effectuées par ses soins du 1^{er} janvier au 31 décembre et pendant la journée complémentaire en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Considérant que le Compte de Gestion 2014 présenté par le Receveur Municipal, concorde avec le Compte Administratif qui vient d'être soumis à votre approbation, il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir prendre la délibération suivante :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu l'exposé de son Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **Approuve le Compte de gestion 2014 du Receveur municipal ;**
- **Donne délégation à Monsieur le Président du CCAS pour signer le Compte de gestion du Receveur municipal et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2014.**

Votée à la majorité, 1 abstention (EBEYNTEN).

4.3 - Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014.

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 présente :

- un résultat de fonctionnement excédentaire de 77 510.06 €
- un résultat d'investissement excédentaire de 16 553.44 €

Il est rappelé que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement, qui s'élève à 77 510.06 €, qui doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,
- pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2014 sont présentés ci-dessous :

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 363 075,22
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 310 905,47
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	52 169,75
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2013)	25 340,31
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	77 510,06

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 026,75
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 379,54
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	5 647,21
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2013)	10 906,23
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU COMPTE 001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)	16 553,44
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2014	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER RAR DEPENSES	259,00
DEFICIT DE FINANCEMENT DES RAR	-259,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	77 510,06
AFFECTATION AU 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00
AFFECTATION AU COMPTE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (RECETTES)	77 510,06

Le résultat de fonctionnement reporté au BP 2015 inscrit lors de la reprise anticipée correspond au résultat du compte administratif.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 tel qu'indiqué ci-dessus.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 comme ci-dessus.**

Votée à la majorité, 1 abstention (E.BEYNTEN).

4.4 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de la Petite Enfance (Annexe 4.4).

Compte tenu de la « Prestation de service unique » versée par la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire de conclure un avenant afin de définir les conditions d'accès au Portail CAF Partenaires, nouvel outil permettant la télé déclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU,

Il convient de permettre l'accès à trois profils habilités dans les conditions définies dans l'avenant joint.

La Maison de la Petite Enfance s'engage à respecter les mesures de sécurité et de responsabilité indiquées ainsi qu'à les faire respecter par son personnel.

Cet avenant doit prendre effet à compter du 01/07/2015 et ce jusqu'au 31/12/2016.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations familiales.**

Votée à l'unanimité.

5 / RESSOURCES HUMAINES

5.1 Avenant à la convention du contrat Emploi avenir à la maison de la petite enfance, dans le cadre d'une augmentation de quotité horaire de l'emploi d'assistante auxiliaire de puériculture, passage de 26h hebdomadaire à 30h hebdomadaire

Face à l'augmentation du taux d'occupation de la Maison de la Petite Enfance et afin de respecter les normes d'encadrement en vigueur, il est proposé d'augmenter la quotité horaire de l'emploi d'assistante auxiliaire de puériculture, passage de 26h hebdomadaire à 30h hebdomadaire, cette augmentation correspondant besoins du service concerné.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat sera proportionnellement augmentée.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver l'augmentation de la quotité horaire de l'emploi d'assistante auxiliaire de puériculture au sein de la MPE.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Approuve l'augmentation de la quotité horaire de l'emploi d'assistante auxiliaire de puériculture au sein de la Maison de la Petite Enfance.**

Votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Launaguet, le 26 mai 2015

Gilles LACOMBE

Vice-président du Conseil d'Administration du CCAS

